

**De:** Louis.Madore@mrnf.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 21 janvier 2011 16:36  
**À:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)  
**Cc:** Serge.Lachance2@mrnf.gouv.qc.ca; Serge.Tremblay@mrnf.gouv.qc.ca;  
Lucie.Roberge@mrnf.gouv.qc.ca  
**Objet:** Projet de parc éolien Massif du Sud : Questions du 19 janvier 2011 (DQ11)

N/Réf. : 5740.0036

Bonjour Madame Boutin,

À la suite de la demande de la commission d'enquête et d'examen du BAPE, vous trouverez en pièce jointe les réponses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune aux questions complémentaires du 19 janvier 2011.

Meilleures salutations,

---

**Louis Madore**  
**Géologue**  
Direction des affaires régionales  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14  
Québec (Québec) G1N 3Y7  
Téléphone : 418 643-4680, poste 416  
Télécopieur : 418 644-8960

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

🖨 Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

## QUESTIONS / RÉPONSES

**Objet :     Projet de parc éolien Massif du Sud : Questions du 19 janvier 2011  
              (DQ11)**

---

N/Réf. : 5740.0036

Voici les réponses de la Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches concernant ce dossier :

### **MRNF- Faune Québec**

**Q1.** La commission désire connaître la chronologie complète des événements dans l'analyse du dossier concernant le statut légal de la grive de Bicknell. En l'occurrence et tel que convenu en audience (DT5, p. 12), veuillez compléter le document DB116 et déposer également la liste des actions effectuées avant la désignation de son statut.

**R1.** Autant que nous sachions, voici les principales étapes du processus de désignation de la grive de Bicknell qui ont été franchies. Certaines dates nous sont connues précisément. Cependant, il nous est impossible de retracer les dates exactes de certaines des étapes :

- 1999 – Publication du rapport de situation (le rapport publié en 1999 par le COSEPAC a été utilisé pour l'évaluation du comité aviseur).
- 2004-05-14 – Analyse du rapport de situation par le comité aviseur dans lequel la recommandation était de désigner la grive de Bicknell vulnérable. Les principales raisons justifiant la recommandation du comité aviseur étaient les suivantes :
  - la plus grande partie de l'aire de répartition mondiale de la grive de Bicknell se trouve au Québec;
  - l'aire de répartition mondiale de la grive de Bicknell au Québec et dans les provinces et États adjacents semble en réduction;
  - la grive de Bicknell occupe un habitat de reproduction très spécifique;
  - cet habitat risque d'être affecté par le réchauffement climatique en plus de subir des pressions importantes de la part de l'industrie forestière et de la construction de parcs éoliens.

- 2004-06 – Approbation des recommandations du comité aviseur par le directeur de Faune Québec (préparation d'un sommaire administratif).
- 2005-07-29 – Début de la consultation interministérielle.
- 2005-2006 – Accusé de réception et réponse aux commentaires issus de la consultation.
- 2006-2007 – Préparation du mémoire permettant la désignation et production d'une demande à la Direction du développement socio-économique, du partenariat et de l'éducation (Faune Québec) de procéder à la préparation du règlement de désignation.
- 2009-03-11 – Publication, dans la Gazette officielle du Québec, du projet de règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats avec avis qu'il pourrait être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours.
- 2009-09-30 – Publication, dans la Gazette officielle du Québec, du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats.
- 2011-02 – Début des consultations interministérielles menant à l'intégration des caractéristiques de l'habitat de la grive au Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats.
- 2012-2013 – Publication, dans la Gazette officielle du Québec, des caractéristiques de l'habitat de la grive de Bicknell.

**Q2.** À quelles fins serviraient les redevances éventuellement perçues par le Ministère pour l'installation d'éoliennes dans le parc régional du Massif du Sud?

**R2.** Ces redevances seraient versées au fonds consolidé du gouvernement.

**MRNF**

- Q1.** Est-ce que le gouvernement a signé d'autres ententes concernant l'exploitation du parc régional du Massif du Sud avec la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins, mis à part celles déjà déposées (DB39 et DB40)? Le cas échéant, veuillez déposer.
- R1.** Non. Hormis l'« Entente générale pour l'exploitation du parc régional du Massif du Sud » et l'« Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional du Massif du Sud », le gouvernement n'a signé aucune autre entente concernant l'exploitation du parc régional du Massif du Sud avec la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins.

Louis Madore  
Géologue  
Direction des affaires régionales  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Tél. : 418 643-4680, poste 416

Le 21 janvier 2011